



Formation : SHIATSU - EQUIN

2 journées



Apprenez les bases du shiatsu-équin

Vous possédez chevaux, ânes, poneys... et voulez contribuer à leur bien-être ?

Cette formation vous aidera à mieux comprendre en quoi consiste cette pratique et comment l'appliquer sur votre animal.

Contenu

- ✓ Découvrir ce qu'est le shiatsu-équin et ses grands principes
- ✓ Mieux comprendre les différentes applications possibles et leurs intérêts
- ✓ Savoir appliquer les grands principes du shiatsu-équin sur son animal

Validation des acquis

- ✓ Les acquis des stagiaires seront validés tout au long des deux séquences afin que les éleveurs et éleveuses puissent progresser sur leur réflexion ainsi que sur l'acquisition de connaissances et compétences sur la thématique.
- ✓ Une attestation de formation vous sera délivrée.

Organisation pratique

Horaires et lieu : De 9 h 00 à 17 h 00 – Lieu : Ecuries de Montmaur

Déroulé : les 2 journées se dérouleront au centre équestre.

Pour le midi : pique-nique tiré du sac pour poursuivre les échanges le temps du repas

Intervenant : Laurence BUSSY, diplômée de l'école française de shiatsu-équin en 2009

Conditions financières

- ✧ Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
- ✧ **Pour les candidats en cours d'installation : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :**
 - L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
 - La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - Engagement du créateur ou repreneur demandeur du financement auprès de VIVEA
- ✧ Autres statuts : nous contacter pour plus d'informations.

Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.

Agriculteurs le saviez-vous ?

Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement : Contact → 04.92.58.63.66

Bulletin d'inscription

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL) :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :

Agriculteur, conjoint collaborateur Cotisant solidaire Candidat à l'installation Autre (préciser)

Je m'inscris à la formation **les** _____
Shiatsu-équin

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :
 oui Non

Conditions Générales de services

Article 1 : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

Article 2 : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

Article 3 : L'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

Article 4 : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

Article 5 : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un justificatif (attestation MSA, attestation du point info installation, etc).

Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....

.....

A renvoyer à : ADFPA 05 – Guillaume MALET
3, rue Paul Aubert - 05000 GAP ou par mail adfpa@adfpa05.asso.fr



ADFPA 05 - 3, rue Paul Aubert – 05000 GAP

04 92 52 15 15

adfpa@adfpa05.asso.fr - <http://www.adfpa05.asso.fr>